

**DÉCISIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE FESSENHEIM**

**Séance du 09 avril 2025**

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- ☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal ;
- ☞ **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 13 mars 2025 ;
- ☞ **de fixer** les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.04 % ;
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21.70 % ;
  - taxe d'habitation : 10.31 %.
- ☞ **de créer**, à compter du 13 juin 2025, un emploi permanent d'agent de service polyvalent relevant du grade d'adjoint technique, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures/35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>)
- ☞ **de retirer** le point 11. A. de la délibération du 13 mars 2025 portant suppression, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>re</sup> classe pour assurer les missions de chargé de gestion administrative et technique, par la voie de l'avancement de grade ;
- ☞ **de créer** un emploi non permanent de gestionnaire administratif des salles communales, relevant du grade d'adjoint administratif, pour effectuer les missions de gestion du planning de location des salles communales, suite à un accroissement temporaire d'activité au service administratif. L'agent contractuel recruté assurera ses fonctions à temps non complet à raison d'une durée hebdomadaire de service de 17h/35h et pour une période de huit mois, allant du 5 mai 2025 au 31 décembre 2025 inclus ;
- ☞ **de valider** l'adjonction de M. Richard GROSSET à l'association de chasse Franco-Suisse de Fessenheim, locataire du lot de chasse n° 2, et ce jusqu'à la fin du bail en cours, à savoir jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2033 et **d'agréer** M. Richard GROSSET à chasser sur le lot de chasse n° 2 de la commune de Fessenheim jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2033.
- ☞ **d'adopter** de nouvelles dénominations pour les rues suivantes :
  - la voie libellée Quartier Romain est renommée pour partie en Impasse du Ventron et pour partie en Rue du Jura avec modification des numéros de voirie et sans modification géométrique ;
  - une voie libellée Rue du Fohrenhof est créée au lieu-dit Fohrenhof pour identifier les propriétés situées de part et d'autre de la RD 3bis ;
  - une voie libellée Allée de la Guyane est créée à l'est de la plaine des sports et de loisirs (le long de la piste cyclable) afin d'accéder à l'aire de service pour camping-cars et au parking du complexe sportif.
- ☞ **de céder** le lot n° 208 de la copropriété pôle médicale sise au n° 59, rue de la Libération, d'une contenance de 53 m<sup>2</sup>, à la SCI DE LA BUEHL et **de fixer** le prix de vente à 172 000 €, correspondant au prix d'achat du local en VEFA ;

- ☞ **de contribuer** à soutenir les victimes du séisme au Myanmar en faisant un don d'un montant de 600 € à la Protection civile et de 600 € à la Croix rouge ;
- ☞ **d'accorder** une subvention complémentaire, à prélever sur les fonds libres de l'article 65741, d'un montant de 25 000 € à l'association OMSCAL pour la participation financière au voyage organisé en octobre 2025 afin de renforcer les liens d'amitié qui lient Fessenheim à Mirande ;
- ☞ **d'approuver** les termes de la convention de participation financière entre la CCARB et la commune de Fessenheim concernant la mise en place de PAV dans l'enceinte de la plaine des sports et de loisirs ;
- ☞ **d'approuver** l'adhésion de la commune au groupement de commandes proposé par la CCARB pour la fourniture de gaz et d'électricité.

Date de publication sur le site Internet de la commune : 10 avril 2025

**Le compte-rendu intégral peut être consulté en mairie ou sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante [www.fessenheim.fr](http://www.fessenheim.fr), après son approbation.**